AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2023 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 mars 2023 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Christelle Combette à Caroline Corticchiato, Laetitia Maroccu à Camille Bernard, Muriel Madotto à Alain Nicolai, Antoine Cuttoli à Pierre Pugliesi, Laurent Marcangeli à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Basiliu Moretti à Jacques Billard, Sébastien Deliperi à Christian Bacci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Michel Simon à Basile Paoli,

Etaient absents : Danielle Flamencourt, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20230327-2023_038-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Affichage : 05/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 27 mars 2023
Délibération N° 2023/038
Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Tout comme le Budget principal, le budget primitif du budget annexe de l'ANRU est voté pour la première fois selon la nomenclature comptable M57.

Spécificité de la première maquette budgétaire en M57 au niveau des ouvertures des crédits votées lors de l'exercice précédent :
Quelle que soit la modalité retenue par l'assemblée, le rappel du budget primitif ou le rappel du budget cumulé, le rappel des montants votés lors de l'exercice précédent constitue une information destinée à permettre aux membres de l'assemblée délibérante d'apprécier la portée des ouvertures de crédits proposé par l'exécutif au titre du budget suivant. Compte tenu de l'évolution significative de la nomenclature budgétaire lors du passage à l'instruction M 57, la collectivité a été contrainte d'inscrire le montant « 0 » pour éviter tout blocage informatique. Dans ce cas, la réglementation indique que le projet de délibération soumise au vote de l'assemblée délibérante doit être accompagné d'un tableau comportant le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice concerné, détaillés au niveau le plus fin de la nomenclature budgétaire M57 par nature (modalité de vote retenue par la Ville).

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (sans objet pour ce budget), dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement

Ce budget annexe a porté des travaux de rénovation urbaine des quartier des Cannes et des Salines. La dernière opération en cours comptablement concerne la passerelle et le marché des cannes, pour laquelle des crédits de paiement en dépenses et en recettes doivent être prévus. Pour le reste, il s'agit de permettre la comptabilisation des subventions non encore perçues, du fait d'une instruction longue des partenaires financiers de la ville sur ce projet. Enfin, il convient de prévoir les crédits obligatoires de remboursement de la dette.
L'équilibre de ce budget a nécessité la reprise par anticipation de résultat de l'exercice 2022, au regard du montant important des restes à réaliser en recettes d'investissement, soit 1,815M€.

Ainsi, le budget primitif proposé du budget annexe de l'Anru s'élève à **5 883 985,74 euros** dont

En euros		**Dépenses**	**Recettes**
Propositions	Investissement	1 499 692,19	353 349,41
Reports	Restes à réaliser	3 768 854,14	1 815 922,21
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 099 274,71
	Total Investissement	**5 268 546,33**	**5 268 546,33**
Propositions	Fonctionnement	615 439,41	546 870,00
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté		68 569,41
	Total Fonctionnement	**615 439,41**	**615 439,41**
	Total du budget	**5 883 985,74**	**5 883 985,74**

La répartition par chapitres en section fonctionnement

Section Fonctionnement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	0	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	546 870,00
Chap. 66	Charges financières	492 720,00			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	0			
Chap. 023	Virement vers la section d'investissement	122 719,41	Chap. 002	Résultat anticipé de fonctionnement	68 569,41
Total Dépenses		**615 439,41**	**Total Recettes**		**615 439,41**

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Au chapitre 66, les charges financières sont prévues à hauteur de 492 720 euros au titre du paiement des intérêts des emprunts et des intérêts courus non échus.
- Au chapitre 023 le virement vers la section d'investissement pour un montant de 122 719,41 euros.

Recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré par une subvention d'équilibre provenant du budget principal de la ville pour 546 870 euros et comptabilisée au sein du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

La répartition par chapitre en section d'investissement

Section d'investissement					
Dépenses			**Recettes**		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	820 450,00	Chap. 10	Dotations et fonds propres	230 630,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	679 242,19	Chap. 13	Subventions reçues	0.00
			Chap. 021	Virement de la section fonct.	122 719,41
			Chap 001	Solde d'exécution positif anticipé	3 099 274,71
Restes à réaliser N-1		**3 768 854,14**	**Restes à réaliser N-1**		**1 815 922,21**
Total Dépenses réelles		**5 268 546,33**	**Total Recettes réelles**		**5 268 546,33**

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont inscrites au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour 820 450 euros.

An 2022, la Ville avait prévu un montant de 4 203 172.47 euros concernant la possibilité d'un remboursement anticipé de tout ou partie du capital du dernier emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et des consignations sans avoir de pénalités à payer en cas de sortie anticipée. Cette opération n'a pas été réalisée et le sera en 2023. Les crédits nécessaires sont inclus dans les restes à réaliser de dépenses d'investissement (3 768 854,14)

Les dépenses d'équipement prévues au chapitre 23 concernent principalement la passerelle du marché des Cannes dont les crédits sont inscrits en AP pour 616 292,19 euros. Des crédits complémentaires sont également prévus pour le paiement de reliquat de divers travaux pour 62 950 euros.

Recettes d'investissement

Toutes les recettes relatives au financement extérieur ont été demandées auprès de de nos partenaires et sont donc comptabilisées dans les restes à réaliser d'investissement (1 815 922,21 euros). Les travaux restant à financer sont des surcoûts non prévus initialement dans les assiettes des financement accordés.

Le financement est également assuré par le fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée pour 230 630 euros et par le virement provenant de la section fonctionnement à hauteur de 122 719,41 euros.

Le reprise par anticipation du résultat d'investissement 2022 pour 3 099 274.71 permet d'équilibrer la section d'investissement de ce budget

L'état de la dette du budget ANRU

La synthèse de la dette du budget annexe Anru au 01/01/2023 est la suivante :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
17 245 472 euros	2 %	20 ans et 10 mois	11 ans 5 mois

Le détail par préteurs est le suivant :

Prêteur	Produits	Montants empruntés	CRD au 01/01/2023	Annuité totale 2023	En Intérêts	En Capital
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)	13	17 416 006,46	15 496 256,48	987 359,54	253 971,21	733 388,33
CREDIT AGRICOLE	1	2 000 000,00	1 749 215,23	122 904,41	35 858,91	87 045,50
TOTAL	**16**	**19 416 006,46**	**17 245 471,71**	**1 110 263,95**	**289 830,12***	**820 433,83**

**La différence entre ce montant et le montant prévu au chapitre 66 provient des intérêts courus non échus*

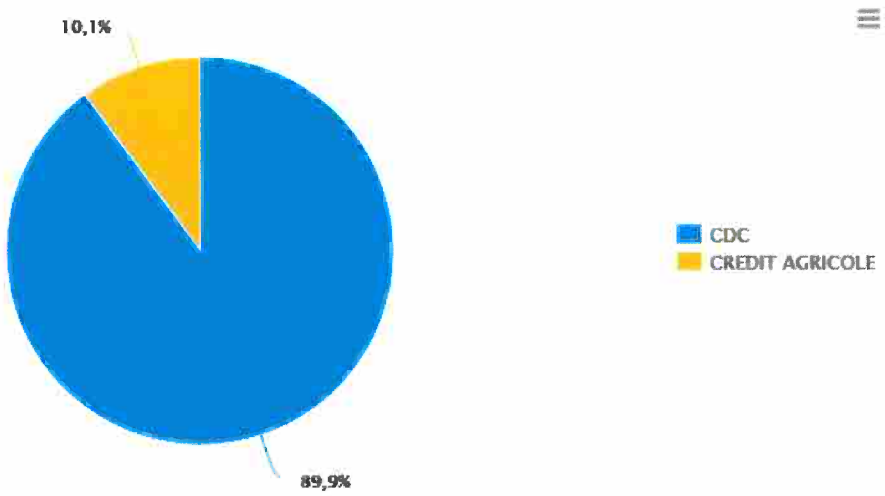

Le détail par type de risque est retracé ci-après :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 796 649,65 €	16,22%	1,82%
Livret A	14 448 822,06 €	83,78%	2,04%
Ensemble des risques	**17 245 471,71 €**	**100,00%**	**2%**

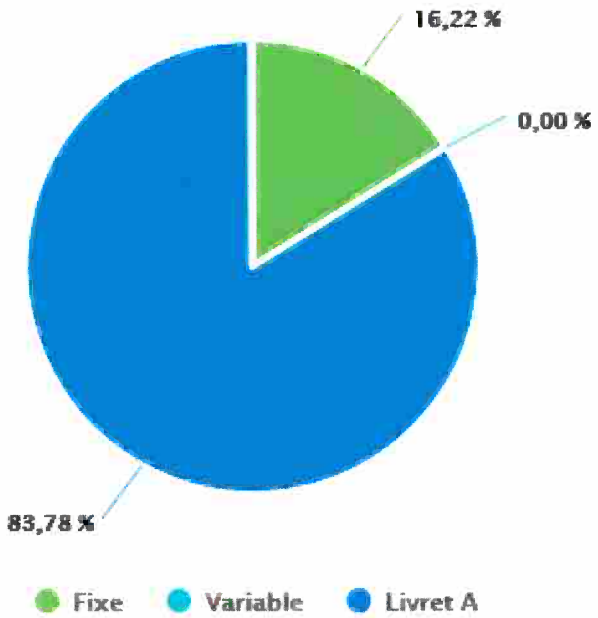

Le profil d'extinction de la dette du budget annexe de l'ANRU est le suivant :

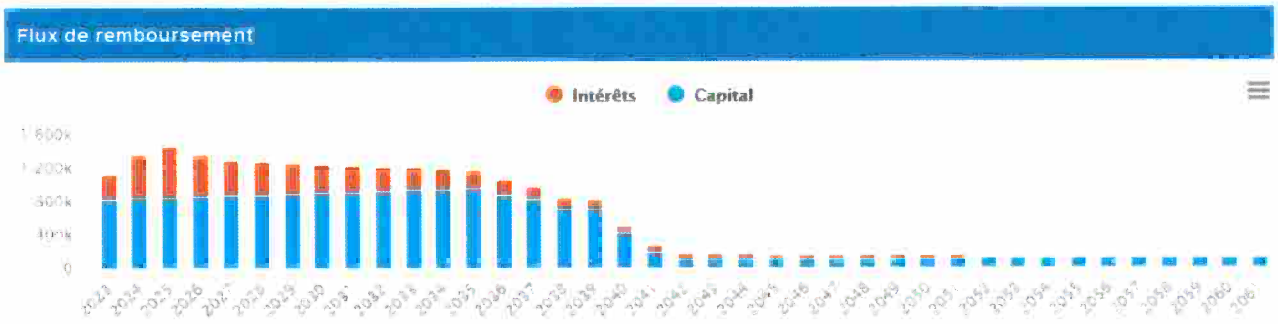

La dette du budget annexe de l'Anru selon la charte de bonne conduite est sans risque.

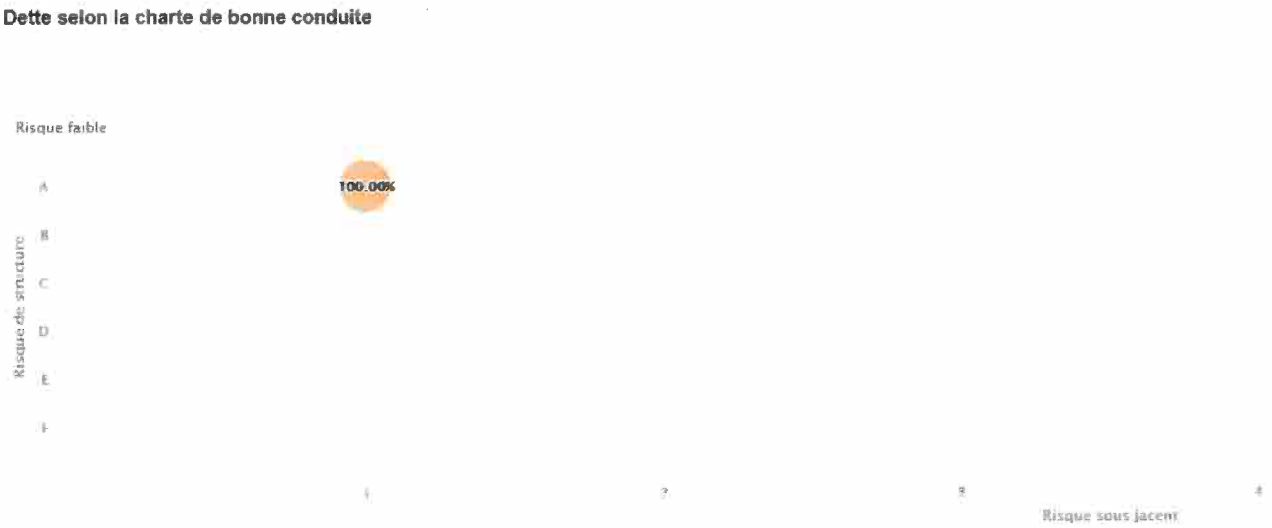

Tels sont les principaux éléments composants le budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 mars 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'ANRU ;
Vu la délibération 2022-01 concernant la présentation du débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2023 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés par Monsieur le Délégué aux finances ;
Considérant que le projet de budget primitif 2023 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses ;

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2023 du budget annexe de l'ANRU de la ville d'Ajaccio.

Rappel des montants votés lors de l'exercice précédent

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES	C2

DETAILS DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap/art		Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL			**3 768 854,14**
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
13	1318	Subventions d'Investissement	0,00
13	1328	AUTRES	0,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
16	166	REFINANCEMENT DE DETTE	3 738 520,80
20	2031	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00
21	2111	TERRAINS NUS	0,00
21	2115	TERRAINS BATIS	0,00
21	2188	AUTRES	0,00
23	2111	TERRAINS NUS	0,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	28 357,34
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 976,00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES	C3

DETAILS DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap/art		Libellé	Titres restant à emettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL			**1 815 922,21**
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
040	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00
10	10222	FCTVA	0,00
10	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00
13	13172	FEDER	179 806,56
13	1318	AUTRES	0,00
13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 176 502,50
13	1322	REGIONS	31 982,00
13	1323	DEPARTEMENTS	0,00
13	13251	GFP DE RATTACHEMENT	0,00
13	1327	FONDS EUROPEENS	0,00
13	13272	FEDER	427 631,15
13	1328	AUTRES	0,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	0,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap/Art			Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1	Propositions nouvelles
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	1318	AUTRES	0,00	0,00	0,00
	1328	AUTRES	0,00	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	810 500,00	0,00	820 450,00
	166	REFINANCEMENT DE DETTE	4 203 172,47	3 738 520,80	0,00
		Somme :	**5 013 672,47**	**3 738 520,80**	**820 450,00**
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00	0,00
21	2111	TERRAINS NUS	0,00	0,00	0,00
	2115	TERRAINS BATIS	0,00	0,00	0,00
	2188	AUTRES	0,00	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	2111	TERRAINS NUS	0,00	0,00	0,00
	2313	CONSTRUCTIONS	150 000,00	28 357,34	62 950,00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	718 210,53	1 976,00	616 292,19
		Somme :	**868 210,53**	**30 333,34**	**679 242,19**
			5 881 883,00	**3 768 854,14**	**1 499 692,19**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	131 270,00
040	280422	AMORT SUB EQUIP	0,00
10	10222	F.C.T.V.A.	679 230,00
	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00
10			**679 230,00**
13	1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES	0,00
	1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	770 165,00
	1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	395 330,00
	1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	0,00
	13251	GFP DE RATTACHEMENT	0,00
	1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	3 895 488,00
	1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	10 400,00
13			**5 071 383,00**
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	0,00
	2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	0,00
23			**0,00**
			5 881 883,00

Chap/Art - M57			RAR N-1	Propositions nouvelles
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	122 719,41
040	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00
10	10222	FCTVA	0,00	230 630,00
	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**230 630,00**
13	13172	FEDER	179 806,56	0,00
	1318	AUTRES	0,00	0,00
	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 176 502,50	0,00
	1322	REGIONS	31 982,00	0,00
	1323	DEPARTEMENTS	0,00	0,00
	13251	GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00
	1327	FONDS EUROPEENS	0,00	0,00
	13272	FEDER	427 631,15	0,00
	1328	AUTRES	0,00	0,00
		Somme :	**1 815 922,21**	**0,00**
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00	0,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00	0,00
		Somme :	**0,00**	**0,00**
			1 815 922,21	**353 349,41**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	0,00
	617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00
	6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	0,00
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00
011			1 000,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	131 270,00
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	0,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	231 840,00
	66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	31 480,00
	6616	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	0,00
			263 320,00
67	6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	50 000,00
	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00
67			50 000,00
			445 590,00

Chapt/Art - M57			Propositions nouvelles
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00
	617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00
	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,00
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00
011			0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	122 719,41
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	0,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	290 000,00
	66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	202 720,00
	6616	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	0,00
66			492 720,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00
		Somme :	615 439,41

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap/Art - M14			Pour mémoire, budget précédent
74	7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	0,00
75	7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	445 590,00
77	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0,00
	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00
77			0,00
			445 590,00

Chapt/Art - M57			Propositions nouvelles
74	74788	AUTRES	0,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF PAR LE BUD	546 870,00
			546 870,00

VOTE
Par 40 voix pour, 5 abstentions

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

Marine SCHINTO

LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO